



# CLS

Contrat Local de Santé

Pays de Gâtine

*Agir ensemble  
pour la santé des citoyens  
au cœur des territoires*





# Sommaire

Le Contrat Local de Santé (CLS) .....	Page 3
Une démarche portée par les acteurs locaux.....	Page 4
Les champs d’application du CLS .....	Page 5
Les éléments du diagnostic du territoire et le bilan du CLS « 1 <sup>ère</sup> génération ».....	Page 6
Les orientations stratégiques du CLS.....	Page 9

## Contact presse

Département communication de l’Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine  
Tél : 05 47 47 31 45 - [ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)



## Le Contrat Local de Santé (CLS) : mieux coordonner les politiques de santé pour réduire les inégalités d'accès à la santé et aux soins

---

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, **un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.**

La dynamique impulsée par la démarche de co-construction est garante d'une meilleure cohésion et efficacité des synergies territoriales en matière de santé. Elle permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet régional de santé de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et les initiatives locales existantes en matière de santé, ainsi que les aspirations des collectivités territoriales.

**Le Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 est bâti autour de 5 grandes orientations :**

- ♦ Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé
- ♦ Promouvoir un accès équitable à la santé dans les territoires
- ♦ Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé
- ♦ Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen acteur de sa santé et du système de santé
- ♦ Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé

Le CLS concerne toute la santé en s'intéressant aussi bien à la prévention qu'à l'organisation des soins. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transverses à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.



## La signature du CLS de Gâtine

---

Le Contrat Local de Santé de la Gâtine a été signé le Vendredi 13 décembre 2019 à 14h30 au Pays de Gâtine. Cette action permet de réaffirmer la dimension globale de la santé dans le territoire de la Gâtine, d'y favoriser l'accès aux soins et de promouvoir des actions de prévention.

Les orientations stratégiques du CLS sont en lien avec les objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine, en cohérence avec le schéma pour l'autonomie adopté par le Conseil départemental des Deux-Sèvres et les autres démarches locales de santé développées par les collectivités et l'État (ex : Contrat de ruralité, Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public...).

Ce CLS «2<sup>ème</sup> -génération» 2019-2023 fait suite à celui engagé en 2015.

**Les orientations du CLS 2019-2023 ont été définies suite à l'évaluation du CLS « 1<sup>ère</sup> génération » et en lien avec les besoins du territoire.**

**Les actions mises en œuvre doivent répondre aux objectifs suivants :**

- ✓ Disposer d'une ingénierie locale en santé pour accompagner l'émergence de projets et la mise en réseau des acteurs ;
- ✓ Apporter une réponse aux besoins de santé prioritaires identifiés et favoriser l'ancrage du droit commun en santé au sein du territoire ;
- ✓ Permettre une meilleure connaissance des acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le territoire et soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé ;
- ✓ Agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...) ;
- ✓ Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées.

## Une démarche portée par les acteurs locaux

---

Depuis 2015, les élus et les acteurs locaux s'investissent dans le Contrat Local de Santé au sein du territoire dont l'animation revient au Pays de Gâtine. L'objectif est d'identifier les besoins de santé en déployant des actions adaptées. Ce travail implique une action coordonnée et partenariale entre les différents acteurs d'un territoire.

Le comité de pilotage du CLS s'est réuni plusieurs fois en 2019 pour consolider un CLS «2<sup>ème</sup> génération», avec l'élaboration de nouvelles fiches-thématiques.

Le comité d'acteurs en santé, instance qui réunit les acteurs et les professionnels du territoire, a aussi participé à l'élaboration des orientations du CLS 2019-2023.

Les membres du comité de pilotage, signataires du contrat, ont retenu **7 axes prioritaires** :

1. L'animation d'une ingénierie locale de santé dans le territoire ;
2. L'accès aux soins de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours et l'attractivité territoriale ;
3. L'accès aux droits, à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité ;



4. La santé des enfants et des adolescents ;
5. Les parcours de santé dans le champ de la santé mentale ;
6. Le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie;
7. La promotion de la santé environnementale.

## Les champs d'application du CLS

---

### Les signataires du CLS

Le pilotage, l'animation et le suivi de contrat reposent sur deux instances : le comité de pilotage (COFIL) et le comité d'acteurs en santé du territoire de la Gâtine animé par l'Agence Régionale de Santé et le Pays.

#### Sont membres du comité de pilotage :

- M. le Président du Pays de Gâtine (ou son représentant),
- M. les Présidents des 3 communautés de communes de la Gâtine ;
- M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant),
- Mme le Préfet des Deux-Sèvres (ou son représentant),
- M. le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres (ou son représentant),
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (ou son représentant),
- M. le Directeur de la MSA Sèvres-Vienne (ou son représentant),
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (ou son représentant),
- M. le Directeur du Centre Hospitalier de Niort, (ou son représentant),
- Mesdames, Messieurs les Présidents des associations des professionnels de santé du territoire de la Gâtine.

### Le périmètre géographique : 78 communes et 3 intercommunalités

La structure urbaine du Pays est organisée autour du pôle principal, Parthenay (10 000 habitants) et dans une seconde mesure autour d'Airvault, Coulonges-sur-Autize, Champdeniers-Saint-Denis et Secondigny. Le Pays présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une population de **66 173 habitants** soit 17,7 % de la population des Deux-Sèvres. Ces polarités concentrent à la fois une grande partie de la population du Pays mais aussi et surtout les activités économiques, de services et de santé. ▽

Le Pays de Gâtine conserve les principales caractéristiques d'un territoire fortement marqué par la ruralité et confronté au vieillissement de la population. 30 % de la population a plus de 60 ans et les habitants âgés de plus de 75 ans sont au nombre de 8 945 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit 13,5 % -de la population totale. Ce chiffre est supérieur de 2 points à celui des Deux-Sèvres (11,5 %) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (11,20 %).



## Exemples d'actions phares, développées dans le cadre du CLS 2015 – 2018

### ✓ La structuration des soins de 1<sup>er</sup> recours

Le territoire des Deux-Sèvres présente des densités en professionnels libéraux (pour 100 000 habitants) plus faibles que les moyennes régionales et nationales ;

Disciplines	Densité en Gâtine	Densité départementale	Densité régionale	Densité nationale
Médecins généralistes	74	77	103	94
Médecins spécialistes (cardio, gynéco, radiologues)	11	36	77	89
Chirurgiens-dentistes	22	36	58	57
Sages-Femmes	32	41	44	41
Infirmiers	125	115	206	174
Masseurs-kinés	56	60	110	104
Officine	33	34	37,4	34,4
Orthophoniste	9	13	25	30
Pédicure-podologue	11	17	23	21
Psychologue	2	2	3	3

Sources : RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) 2016

**Le Pays de Gâtine porte depuis 10 ans une mission de coordination et de concertation d'ingénierie et d'appui aux élus et aux professionnels de santé pour développer les structures d'exercice coordonné et structurer le maillage du territoire en Maisons de santé.**

A ce jour, 5 Pôles de santé, **intégrant 10 maisons de santé et réunissant près de 70 professionnels, ont été labellisés :**

- Le **Pôle de santé du Val du Thouet** qui s'articule autour de 2 sites de Maison de santé : Saint Loup sur Thouet (structure ouverte) et Airvault (en construction) ;
- Le **Pôle de santé de « Champdeniers et ses environs »** qui s'articule autour de la MSP multi-sites de Champdeniers et de Mazières en Gâtine ;
- Le **Pôle de santé « Ménigoutais »** qui s'articule autour des sites de Ménigoute et Vasles, structures ouvertes et en fonctionnement ;
- Le **Pôle « Est Gâtine »** avec l'ouverture de deux sites (en cours de construction/réhabilitation) dans les communes de Thénézay et La Peyratte ;
- Le **Pôle de santé « Est Gâtine »**, labellisé en Novembre 2019 par l'ARS, le Conseil Régional et la Préfecture, et qui s'articulerait autour de deux sites : Secondigny et Saint Aubin Le Cloud.

### A l'échelle de Parthenay-Centre :

- ➔ **Un projet de Centre de Santé Polyvalent porté par la Ville de Parthenay, la Mutualité Française et le Centre Hospitalier a été validé par l'ARS fin 2018 (ouverture conditionnée à l'arrivée de médecins généralistes) ;** ce dernier a vocation à être adossé au Centre de Soins Non Programmés implanté sur le site hospitalier de Parthenay ;
- ➔ **Une association de médecins « Pôle médical du cœur de Gâtine » créée à Parthenay afin de renforcer le travail de coordination, la continuité des soins, la formation, l'accueil d'internes...;**



### ✓ Santé Mentale

En 2018, un Groupe d'entraide Mutuelle, porté par l'UNAFAM et l'UDAF a ouvert ses portes. Soutenu par l'Agence Régionale de Santé, **les GEM** sont des **associations d'usagers** ayant pour **objectif premier la création de liens sociaux et la lutte contre l'isolement des personnes affectées par un handicap psychique**. Ils constituent un véritable relai complémentaire aux structures sanitaires, en vue de renforcer le pouvoir d'agir et l'intégration des usagers dans la cité.

Un second GEM « cérébrolésés » porté par l'APF devrait prochainement ouvrir à Parthenay.

### ✓ Santé des jeunes

**« Bien vivre et bien grandir en milieu rural, c'est l'objectif que s'est fixé la MSA Poitou en 2016 à travers les programmes d'actions de ses chartes » signées avec les communautés de communes de Parthenay-Gâtine et Airvaudais-Val du Thouet.**

#### **Exemple du projet de prévention santé auprès des jeunes Gâtinais**

A l'issue de diagnostics réalisés par la MSA en février 2016, ces derniers ont mis en exergue plusieurs besoins : *notamment sur l'accueil des adolescents, leur mobilité, la prévention et l'éducation à la sexualité, ainsi qu'une méconnaissance des risques liés aux réseaux sociaux.*

Coordonné par la MSA, un programme d'actions partenariales (Éducation nationale, Maison des Adolescents, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé, Planning familial, Centres socio-culturels) a été développé, favorisant la mise en place d'actions de prévention : des cinés-débats et dîners-quiz ont été organisés en direction des adolescents pour échanger sur la santé, la sexualité, le harcèlement, le handicap ou encore les relations familiales.

Des formations pour les professionnels ont également été mises en œuvre. Point d'orgue : la semaine du 28 mai au 2 juin 2018, ponctuée par des représentations dans les établissements scolaires de la pièce de théâtre « L'amoureux » de la compagnie « Ça va s'en dire », et clôturée par la journée forum du 2 juin à Parthenay. Un « escape game » a été créé, ce dernier étant en cours de développement au profit d'autres initiatives au sein d'autres territoires.

### ✓ La structuration d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

Les SPASAD sont des services assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide à domicile (SAAD). Ils proposent à la fois des soins infirmiers et des aides à domicile.

Les services rendus par les SPASAD présentent de nombreux intérêts pour les personnes âgées : **les personnes ne sont plus obligées de faire appel à deux services**, ni de coordonner leurs interventions. L'accompagnement est fluide, coordonné et sécurisant.

La création d'un SPASAD à l'échelle du territoire de la Gâtine est portée depuis 2018 par le CIAS Parthenay-Gâtine en lien avec ses partenaires SSIAD et SAAD, afin de permettre aux personnes accompagnées de bénéficier :



- d'une prise en charge globale de ses besoins donnant lieu à l'élaboration d'un projet individualisé d'aide, partagé entre les professionnels des services de SSIAD et de SAAD ;
- d'accompagnements et de soins coordonnés ;
- d'actions de prévention ;

\*Le **CIAS Parthenay Gâtine** est le porteur du projet de SPASAD, en lien avec les partenaires suivantes :

Les SSIAD:

- Château Bourdin – Soutiers
- ADMR Nord Gâtine
- CIAS Parthenay Gâtine

Les SAAD:

- CIAS Airvaudais Val du Thouet
- CIAS Parthenay Gâtine
- Communauté de commune Val de Gâtine
- Familles Rurales
- ACSAD
- ADMR (-Ménigoute, Nord Gâtine, La Chapelle Largeasse, Oiron, Coulonges, Thouars)

Le SPASAD a été formalisé par la signature d'une convention stratégique en 2018.

#### ✓ **Prévention du risque « Radon »**

Le département des Deux-Sèvres, notamment le territoire de la Gâtine, compte tenu de sa géologie (sous-sol granitiques), est particulièrement concerné par le risque d'exposition au radon. Ce gaz naturel se révèle être la seconde cause de cancer du poumon après le tabac.

Afin de sensibiliser les habitants à cette problématique, pour lesquels il n'y a aucune obligation réglementaire contrairement à certains ERP (établissements recevant du public), l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine (CCPG) ont lancé en 2017 une campagne de prévention « Santé et radon ».

Résultats de l'action initiée en 2017/2018 :

Les habitants volontaires ont reçu 2 appareils de mesure (dosimètres) à placer à leur domicile ; cette opération a concerné **69 logements**. Les résultats ont montré un taux supérieur au seuil de 300 Bq/m<sup>3</sup> pour 32 logements, dont **8** présentaient un taux élevé (**> 1000 Bq/m<sup>3</sup>**).

Des conseils ont été apportés aux habitants ayant des résultats supérieurs à 300 Bq/m<sup>3</sup> et un accompagnement adapté (diagnostic du bâtiment par le CEREMA avec proposition d'actions correctives) a été proposé dans le cas de résultats élevés (intervention dans 9 logements).

Campagne de mesures 2018/2019 :

Fin 2018/début 2019, 62 logements de la CCPG ont participé à la campagne de dépistage.

Les résultats de cette nouvelle opération se sont révélés identiques à la 1<sup>ère</sup> campagne : 32 logements > 300 Bq/m<sup>3</sup>, dont 8 > 1000 Bq/m<sup>3</sup>.

7 diagnostics ont été réalisés dans les habitations ayant un taux de radon élevé ; des propositions d'actions correctives ont été formulées. A l'issue des actions conduites par les propriétaires, des mesures de reconrôle seront proposées.



# Les orientations stratégiques du Contrat local de santé 2019-2023 – Thèmes et exemples d'objectifs

---

## THEME 1 : MISSION D'ANIMATION ET D'INGENIERIE LOCALE EN SANTE

- ✓ Participer à la veille et à l'observatoire des besoins en santé au sein du territoire ;
- ✓ Communiquer et valoriser dans le territoire les actions mises en place dans le cadre du CLS.

## THEME 2 : L'ACCES AUX SOINS DE 1ER ET 2ND RECOURS ET L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

- ✓ Accompagner la dynamique des modes d'exercices coordonnés dans le territoire : finaliser la couverture du maillage des maisons de santé au sein du territoire de la Gâtine, concrétiser le projet de centre de santé polyvalent à Parthenay, développer la ou les Communauté(s) Professionnelle(s) Territoriale(s) de Santé dans le territoire ;
- ✓ Valoriser le fonctionnement du Centre de Soins Non Programmés de Parthenay et ses modalités de recours auprès des professionnels de santé du territoire et des usagers ;
- ✓ Favoriser le recours des médecins traitants à la Plateforme d'Appui Territoriale pour les accompagner dans la coordination des prises en charge complexes ;
- ✓ Poursuivre le développement d'un panier de services en termes de consultations avancées de spécialistes (en partenariat avec les médecins spécialistes, le CHNDS et les autres établissements de santé) ;
- ✓ Accompagner le développement des projets de télémédecine, télé-expertise dans les territoires (ex : « Plaies et cicatrisation en EHPAD, psychogériatrie... ») ;
- ✓ Favoriser les parcours de santé des enfants par des coopérations renforcées entre la PMI et les médecins généralistes -du territoire (dans un contexte de pénurie des médecins de PMI) ;

## THEME 3 : L'ACCES AUX DROITS ET A LA PREVENTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE

- Faciliter l'accès au Centre d'Examens de Santé et le suivi des bilans de santé ; développer les coopérations avec les professionnels libéraux du territoire pour la prise en charge des personnes en situation de précarité ;
- Communiquer sur l'existence de la « Ligne d'Urgence Précarité » (LUP) qui fait le relai **dans** les territoires en apportant de l'information et une orientation des usagers vers le bon interlocuteur ;
- Encourager et accompagner les dispositifs qui facilitent les déplacements (enjeu de l'accessibilité aux soins) ; En termes de mobilité, étudier/évaluer/ajuster les moyens de desserte vers le Plateau technique de Faye L'Abbesse ;
- Accompagner le déploiement de la Permanence d'Accès aux soins de Santé (PASS) et de l'Équipe Mobile Psychiatrie-Précarité « hors les murs » pour intervenir en extrahospitalier et dans les lieux de vie ;
- Développer les médiations sanitaires (notamment en direction des migrants : interprétariat...);



- Encourager le déploiement d'actions de prévention « Hors les Murs », en prenant appui sur le pôle de santé publique (animateur de santé publique rattaché au CH Nord-Deux-Sèvres) ;
- En termes de dépistage : renforcer le dépistage des cancers, encourager le développement des actions « aller-vers » du CEGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) et l'utilisation des TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique) dans le champ de la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- Renforcer les actions de communication et le recours à la vaccination (actions « hors les murs » et permanences du centre départemental de la vaccination) ;

#### THEME 4 : LA SANTE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

- Promouvoir la mise en œuvre de programmes de développement des compétences psychosociales dès les classes d'élémentaire ;
- Favoriser l'accès à « l'Agora-Maison des Adolescents » dans le territoire et développer les coopérations entre les structures « jeunesse » notamment avec les établissements scolaires, centres socio-culturels, mission locale et l'Agora-MDA ; ré-évaluer l'implantation des permanences de la MDA dans le territoire de la Gâtine et leurs modalités de fonctionnement ;
- Accompagner et communiquer sur le déploiement du dispositif « Promeneurs du net » (porté par l'AGORA-MDA) ;
- Développer des actions en faveur du soutien à la parentalité ;

#### Objectifs spécifiques sur la « petite enfance » et à « l'enfance » :

- Accompagner la diffusion et l'appropriation du guide « recocrèche » ;
- Étudier l'opportunité de déploiement du programme nutri-crèches au sein du territoire de la Gâtine ;
- Organiser des actions de sensibilisation sur la stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance (ateliers pédagogiques, conférences de sensibilisation, diffusion de guides) ; mener des actions de sensibilisation des professionnels de la petite enfance relatives à la santé environnementale (ex : qualité de l'air intérieur, réduction à l'exposition des perturbateurs endocriniens...) ;

#### THEME 5 : LES PARCOURS DANS LE CHAMP DE LA SANTE MENTALE

- Favoriser la coordination des acteurs de la santé mentale (temps d'échanges, espaces de rencontres...) ; renforcer les coopérations « Ville-Hôpital-Médico-social » ; Étudier l'opportunité d'un **Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)** à l'échelle de la collectivité en partenariat avec les collectivités territoriales afin de permettre un espace d'échanges et d'appui avec les élus de la collectivité, régulièrement sollicités, au titre de leur pouvoir de police, sur des situations spécifiques individuelles ou collectives (plaintes de voisinage et



dans les espaces publics, Hospitalisation Sous Contrainte...);

- Accompagner la mise en œuvre des orientations du Projet Territorial en Santé Mentale, –dans le territoire de la Gâtine, avec une attention particulière aux priorités suivantes :
- Le soutien à la pratique médicale ;
- Le renforcement de la couverture du territoire en places de Services d’Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés ;
- La lisibilité de l’offre de soutien aux aidants et la pair-aidance ;
- Le développement des actions de promotion de la santé mentale dès la petite enfance (ex : programme de développements des compétences psychosociales)
- La prévention du suicide ;
- Le développement de l’offre en termes d’hébergements : familles gouvernantes, habitats inclusifs, résidences accueil... ;

#### **THEME 6 : LE PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN PERTE D’AUTONOMIE**

- Renforcer la lisibilité du CLIC comme « porte d’entrée » des parcours de santé des personnes âgées : campagne de communication sur le numéro unique et les missions du CLIC ;
- Renforcer l’offre de répit en direction des aidants (accueil de jour, hébergement temporaire, actions d’aide et de soutien aux aidants) ; renforcer, par le développement d’outils, la visibilité de la disponibilité en place de l’offre d’accueil et de prise en charge ;
- Promouvoir des actions individuelles et collectives de prévention (autour des principaux facteurs de risques ; nutrition, santé mentale, chute, iatrogénie médicamenteuse, en termes de lien social, d’activité physique adaptée) ;
- Poursuivre la démarche de Service Polyvalent d’Accompagnement et de Soins à Domicile dans le territoire ;
- Accompagner l’évolution des parcours résidentiels des personnes âgées (résidence autonomie, habitats inclusifs...);

#### **THEME 7 : LA SANTE ENVIRONNEMENTALE**

- Développer le concept « **d’Ambassadeur Santé-Environnement** » qui vise à identifier au moins un binôme élu-technicien partenaire de l’ARS au sein des 3 communautés de communes pour prendre en compte les problèmes de santé environnementale ;
- Engager une expérimentation pour évaluer la qualité de l’air intérieur des habitations de Gâtine dans le cadre d’un appel à engagement volontaire des habitants ;
- Poursuivre le développement des démarches d’Urbanisme Favorable à la Santé en identifiant dans les PLUi, SCOT, PDU (...) les projets d’aménagements susceptibles d’impacter la santé : sensibilisation des élus, analyse des déterminants de santé éventuellement impactés,



propositions de recommandations à prendre en compte dans les projets ;

- Développer les Évaluations d'Impact en Santé (EIS) et accompagner la collectivité à s'approprier le concept et les outils d'évaluation ;
- Développer une stratégie de repérage et de lutte contre l'habitat dégradé.